

CONGÉS D'ANCIENNETÉ

Voici les conditions d'ancienneté requises pour l'acquisition de jours d'ancienneté :



10 ans : 1 jour

15 ans : 2 jours



20 ans : 3 jours

25 ans : 4 jours



30 ans : 5 jours



35 ans : 6 jours

40 ans : 7 jours

